|  |  |
| --- | --- |
| **NOTICE D'INFORMATION PREALABLE** **Séjour n°**  | **A déposer obligatoirement sur le site de gestion fédérale des séjours et voyages**  |

|  |  |
| --- | --- |
|   | Association de Randonnée pédestreEvasion CatalaneCentre CulturelPlace Castellane66660 Port VendresTél : 06 23 87 57 64evasioncatalane@gmail.com |

Port Vendres le 1er décembre 2018

Notice d’information

**SÉJOUR À « FRAISSE SUR AGOUT»**

Du mardi 14 mai au vendredi 17 mai 2019

**SÉJOUR RANDONNÉE EN ÉTOILE**

**proposé et animé par Jean Paul Michelet**

**Ce séjour est ouvert aux adhérents de l’association « Évasion Catalane »inscrits à l'activité de randonnée pédestre et titulaires de la licence FFRP 2019 avec assurance RC. Ouverture possible à d'autres licenciés FFRP**

**Nombre de participants** : 10 au minimum, 30 au maximum

**Date** : du mardi 14 mai au vendredi 17 mai 2019

**Déplacements** : voitures personnelles avec co-voiturage au départ de la gare de Port Vendres.

*L'organisateur se réserve de retenir, le cas échéant une autre structure d'hébergement que celle désignée ci-après.*

# SÉJOUR

Il s'agit d'un séjour orienté sur la pratique de la randonnée pédestre (4 jours de rando avec dénivelées de 300 à 500 m chaque jour).

Départ de Port Vendres le mardi 14 mai 2019 à 7h00 du matin pour prendre possession du logement à Fraïsse sur Agout ce même jour à partir de 18h00.

Retour le 17 mai 2019.
Libération des chambres après le petit déjeuner. Départ de l’hôtel en covoiturage, (les bagages étant installés dans les voitures) et randonnée sur le chemin de retour autour du Lac de Vezoles, non loin de Fraisse sur Agout.

Retour prévu à Port Vendres en fin d’après-midi.

**PROGRAMME**

**J1 – Mardi 14 mai**

Départ de Port Vendres à 7h00 du matin

Arrivée à Termes aux environs de 9h00. Rando de 5 à 7 km suivant le temps.

À la fin de la randonnée, visite du château de Termes à midi. Durée de la visite : environ 1h30. Coût de l’entrée : 4€ par personne. Pique-nique tiré du sac, avant ou après la visite du château.

Départ pour Lagrasse. 21 km. Compter environ 30 minutes de route.

Arrivée à Lagrasse. Visite du village et possibilité de faire la visite de l’abbaye à 15h15 (prix de l’entrée pour une visite libre avec un groupe supérieur à 10 personnes : 2,5€ par personne)

Départ de Lagrasse vers 17h30 et arrivée à Fraisse sur Agout vers 19h00

Installation à l’auberge Espinouse et dîner

**J2 – Mercredi 15 mai**

Petit-déjeuner à l’auberge Espinouse

Randonnée en journée entière. « LES RIVAGES DU LAC LAOUZAS »

« Adossé aux montagnes de l’Espinouse, du Caroux et des Monts de Lacaune, le lac de Laouzas est niché au cœur du Parc National Régional du Haut Languedoc. Un lac artificiel que nous découvrirons en suivant le sentier qui le borde ».

Départ de l’auberge à 8h30

Co voiturage jusqu’au point de départ de la rando à environ à 8km de l’hôtel

Dénivelé : 300 m. 21km. Durée de la rando : environ 7h00, arrêts inclus. Difficulté : moyenne

Déjeuner avec pique-nique fourni par l’hôtel

Dîner au restaurant de l’hôtel à partir de 19h15

**J3 – Jeudi 16 mai**

Petit-déjeuner à l’auberge Espinouse

Randonnée de journée entière. « DE FRAISSE SUR AGOUT À CAMBON ET SALVERGUES »

« Des crêtes de l’Espinouse aux profonds sous-bois de la vallée de l’Agout, cet itinéraire nous permettra de découvrir la diversité des paysages et des patrimoines du Languedoc ».

Départ de l’hôtel à 8h30 (pas de co-voiturage)

Dénivelé 400 m. 19 km. Durée de la rando : environ 7h00, arrêts inclus. Difficulté : moyenne

Déjeuner avec pique-nique fourni par l’hôtel

Dîner au restaurant de l’hôtel à partir de 19h15

**J4 – Vendredi 17 mai**

Petit-déjeuner à l’auberge Espinouse

Libérer les chambres et rendre les clés. Mettre les bagages dans les voitures car le point de départ de la rando (situé à 8km de l’hôtel) se trouve sur le chemin du retour.

Départ de l’hôtel à 8h30

Randonnée « TOUR DU LAC DE VEZOLES »

« Des haies de hêtres multi-centenaires, des espaces évoquant les régions nordiques…une belle promenade sur les bords d’un lac artificiel aux multiples paysages ».

Dénivelé 300m. 10 km. 4heures de marche. Difficulté : facile

Déjeuner avec pique-nique fourni par l’hôtel.

Départ pour Port Vendres en fin de randonnée. Compter environ 2h30 de route.

Le calendrier de ces randonnées peut être modifié en fonction des conditions météo

# HÉBERGEMENT

**AUBERGE D’ESPINOUSE** (Logis de France)

Allée des Fresnes

34330 Fraisse sur Agout

Téléphone : 04 67 95 40 46

[www.logishotel.com/fr/hotel/auberge-de-l-espinouse-14148](http://www.logishotel.com/fr/hotel/auberge-de-l-espinouse-14148)

Le séjour est réservé en **pension complète.**

Distance évaluée : 210 km avec un arrêt à Termes (pour une randonnée et la visite du château) et un second arrêt à Lagrasse (pour la visite de la ville et de l’abbaye). Environ 4 heures de trajet voiture d'après « MAPPY »

# COÛT DU SEJOUR

Le coût du séjour est fixé à **219 €** par personne, en pension complète, en chambre double.

Supplément pour chambre individuelle : **15 euros par nuit et par personne.**

**Ce tarif comprend** :

- La pension complète, du dîner du 1er jour au déjeuner du dernier jour (eau en carafe et vin en pichet étant inclus lors des dîners pris à l’hôtel).

- Un pique-nique les jours 2, 3 et 4 à consommer lors des randos ((une bouteille d’eau par pique-nique incluse).

- L'accompagnement des randonnées par les animateurs d'Evasion catalane

- La contribution à l’immatriculation tourisme fédéral.

**Ce tarif ne comprend pas**

- La taxe de séjour. En 2018, la taxe de séjour s’élevait à 0,70 euros par nuitée. Une légère augmentation dont le montant n’est pas encore connu, est à prévoir pour 2019.

- Le voyage AR et les déplacements basés sur le co-voiturage dont le montant total est évalué à 25 euros par personne.

- Les entrées des visites réalisées lors du séjour au château des Termes et à l’abbaye de Lagrasse.

- Les covoiturages et visites non mentionnés dans le programme

- Les assurances facultatives (annulation) dont le montant est de **8 euros** par personne.

*D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme "compris"*

INSCRIPTIONS

**Les préinscriptions sont ouvertes à compter du 1er décembre 2018 auprès de Jean Paul Michelet**  .
Cette préinscription sera matérialisée par le dépôt d’un chèque de réservation de 80 € **pour les personnes en chambre double et de 90 € pour les personnes en chambre individuelle,** à l'ordre de « Évasion catalane » **avant le 25 janvier 2019**

Dès réception du chèque de réservation, l’association « Ëvasion catalane » enverra aux pré- inscrits un Bulletin d’Inscription sur lequel sera indiqué le montant de l’acompte, le montant du solde et la date de paiement de ce solde.

L’inscription deviendra définitive après signature et renvoi de ce Bulletin sous 8 jours.

Ce bulletin d’inscription sera accompagné d’une proposition d’assurance annulation/interruption (facultative) conformément aux obligations du code du tourisme. Les documents et le chèque concernant la prise de l’assurance annulation/interruption devront être envoyés en même temps que le bulletin d’inscription à l’association « Évasion catalane ».

Le chèque de réservation du séjour sera affecté au règlement de l'acompte.

Suivant le nombre de préinscrits, la décision de réaliser ce séjour sera prise le 31 janvier 2019.

En cas d’annulation du séjour de la part de l’association à cette date-là (par manque de participants, pour des raisons techniques, cas de force majeure par exemple), le remboursement de la préinscription sera effectué par le Club. Aucune indemnité ne pourra être réclamée à l’association

Les personnes intéressées sont invitées à s'associer, deux par deux, en vue d'occuper des chambres à 2 lits, préalablement à leur pré-inscription

**PAIEMENTS**

- Acompte de **80 € par personne** à la préinscription (ou 90 euros pour les chambres individuelles).

**- Dans le cas où le participant souhaite prendre l’assurance facultative proposée par la FFRandonnée il devra établir un chèque d’un montant de 8 euros, indépendant de celui établi pour la pré-inscription, à remettre en même temps que le chèque de préinscription.** La date de ce chèque doit porter la même date que celle du chèque et du bulletin de préinscription et être établi à l’ordre de l’association « Evasion catalane ».

- Solde du séjour avant le 30 avril 2019 par chèque à l’ordre de l’association « Évasion catalane »

## Tous les règlements doivent être faits à l'ordre de l'association « Évasion catalane »

# DISPOSITIONS CONCERNANT LES DEPLACEMENTS

Les participants sont invités à se regrouper, par affinité, pour viser à constituer des équipages de 3 à 4 personnes par véhicule.

Chaque équipage constitué gérera la contribution de chacun aux frais du déplacement. (Trajet A-R et trajets sur place)

CONDITIONS D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION (pour les personnes n’ayant pas souscrit l’assurance annulation/interruption de séjour)

Le voyageur peut annuler son voyage aux conditions financières suivantes : (CONDITIONS DE L’ASSOCIATION)

- annulation avant le 31 janvier 2019 : remboursement 100% du chèque de préinscription de 80 € (ou 90 euros si chambre individuelle)

- annulation entre le 1er février et le 30 avril : retenue de 20 € sur le chèque de préinscription

- annulation postérieure au 30 avril : retenue de 100% du montant total du séjour

**ASSURANCES FACULTATIVES**

Au moment de la préinscription, vous aurez la possibilité de souscrire une assurance individuelle facultative concernant l’annulation de séjour d’un montant de 8 euros par personne. Cette assurance est proposée par la FFRandonnée. et les modalités de cette assurance sont indiquées dans le document en PJ.

**La souscription à l’assurance facultative est vivement conseillée**

**CONTACT**

Pour toute information complémentaire concernant ce voyage, veuillez contacter

 **JEAN PAUL MICHELET**

Téléphone : 06 23 87 57 64

**Conditions générales de vente et notice sur les assurances consultables à la Permanence de l'Association ou sur le site de l’association evasionscat66.canalblog.com**